

**LE CHAOS DES DOUZE HEURES, P. 2 ; LE BRANCARDAGE EN RESTRUCTURATION, P. 3 ; Y'A D'ABUS, P. 4 ; CONTRE-REFORMES, P. 5 ; DESORDRES INFIRMIERS, P. 6 ; PIÈGES EN TOUS GENRES, P. 7**



# BIFI Sud

n° 18

Décembre 2008

*Le journal à base d'agents actifs*

syndicat SUD Santé Sociaux

Bâtiment des écoles

poste 83734 ou 02-99-28-37-34

syndicat.sud@chu-rennes.fr

## NOEL AU CHU: ON EST TOUJOURS DECU

A partir de maintenant, vous allez bosser 12H, sans prendre de pause, en étant payé moins et en risquant votre vie et celle de vos patients !!!

On lui dit que le père Noël n'existe pas ou on attend encore un peu ?



W. + Sanrankune .08



## Lutter pour l'hôpital public

Depuis plusieurs mois, l'offensive gouvernementale contre l'hôpital public s'accélère, que ce soit à travers les réformes de la Sécu ou la future loi Bachelot. Les uns après les autres, les fondements d'un système solidaire dans l'esprit du Conseil de la Résistance de 1945 sont attaqués pour tout livrer à la loi du marché, pour une « concurrence libre et non faussée ». Premiers résultats des réformes : alors que les hôpitaux publics se sont vus chargés d'un déficit de 385 millions d'euros, les actionnaires de la Générale de Santé empochaient 420 millions de dividendes, pris sur NOTRE Sécu. Ce n'est rien d'autre que du racket.

Sur le plan local, on nous dit que l'hôpital doit être compétitif : autrement dit, baisser ses charges et augmenter sa productivité. Cela ne peut évidemment se

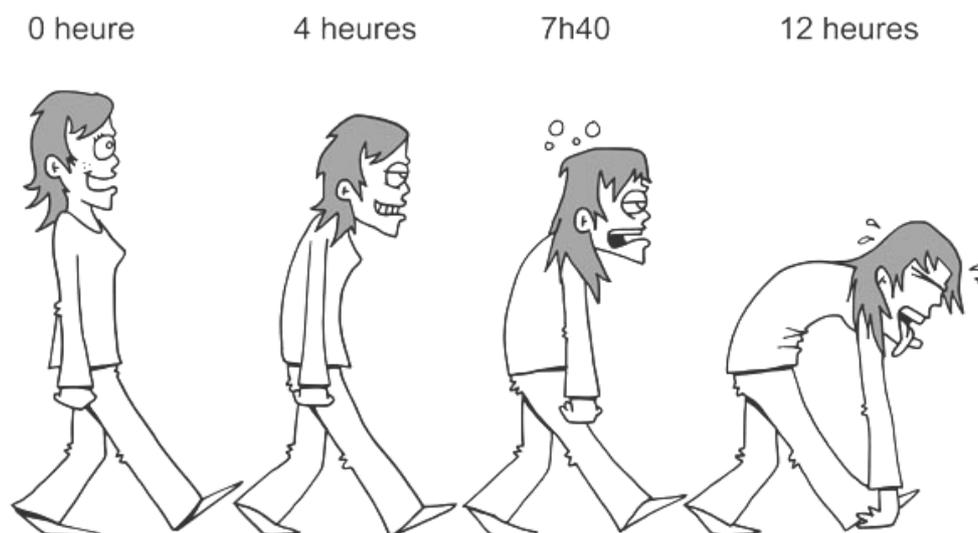
faire qu'en s'attaquant au personnel, aux effectifs autant qu'aux conditions de travail.

Au CHU de Rennes, la Direction décline toute la gamme des mesures antisociales : politique de non remplacement, rappels à domicile constants du personnel à son domicile, heures sup' non valorisées...

Bien que mise en garde officiellement par les représentants du personnel au CHS-CT, elle s'apprête à présent à se mettre dans l'illégalité en mettant en place des horaires en douze heures qui supprimeront des emplois.

Quelle confiance peut-on alors avoir en une telle Direction? Il faut se préparer à l'instauration d'un rapport de force par le lancement d'un mouvement massif et solidaire. **Ensemble, nous pouvons les faire reculer !**

### TRAVAIL EN DOUZE HEURES : LA RÉGRESSION TOTALE



### Choix de poste en pédiatrie : un pôle en plein chaos

A l'issue du premier tour du choix de poste en pédiatrie, dont la restructuration sert de prétexte à la mise en place des douze heures, la Direction déclare que « 80% des agents ont été satisfaits ». La réalité est beaucoup moins rose.

Déjà, les règles du jeu ont été changées en cours de route, puisque les premiers et deuxièmes tours ont été fusionnés : alors même que certains avaient déjà envoyé leur lettre de candidature, les agents se retrouvent donc soudainement à devoir rédiger dès le début une lettre de motivation et se plier à un entretien, ce qui n'était pas censé se produire avant le deuxième tour. Mais officiellement, la Direction n'est pas en courant, donc tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes !

De plus, lors des précédentes restructurations, les critères étaient, dans l'ordre, l'ancienneté dans l'hôpital, l'ancienneté dans la profession et enfin l'ancienneté dans le service. On peut s'interroger sur les

raisons qui ont motivé le changement des critères cette fois-ci.

Enfin, il y a des postes dont personne ne veut, comme il était prévisible, par exemple les 100% de nuit en Réa pédiatrique. La Direction n'aura pas d'autres solutions que de forcer des contractuels à aller sur ces postes difficiles, ou bien y parachutera les victimes des premiers et deuxièmes tours.

Car ces derniers, laissés-pour-compte, n'ont aucune garantie d'avoir un poste qui leur convienne, ce qui signifiera pour certains d'entre eux un placement d'office dans les pools, peu importe l'ancienneté.

Et au fait, comment cela se passera-t-il pour nos congés annuels d'été ?

**Nous ne pouvons donc que dénoncer énergiquement cette parodie de choix de poste et à demandé un CHS-CT extraordinaire sur cette question précise.**

## Réorganisation du brancardage : une copie à revoir

Lors du CHS-CT du 7 octobre, les directions présentes ont reconnu certains dysfonctionnements découlant de la réorganisation du brancardage depuis le 15 septembre :

- Non respect des plages horaires d'examen ;
- Soignants obligés de brancarder en plus de leur activité de soin ;
- Patients restant longtemps en attente dans les couloirs et salles d'attente d'examen.

Cette situation inacceptable génère un triple mécontentement des médecins, des personnels soignants et des usagers.

Les directions reconnaissent également que la charge de travail a été mal évaluée, notamment en raison d'un outil informatique peu adapté à l'enregistrement des situations d'urgence. Il en résulte :

- Trop de courses simultanées et dans des secteurs différents pour le même binôme ;
- Une sous-dotation du SAU l'après-midi ;
- Une désorganisation globale entraînant un recours important au transport privé.

Ont été également évoqués les importants problèmes de communication autour du projet, tant dans sa préparation que dans la rigidité de sa mise en place, en particulier au niveau des roulements (pointages isolés trop nombreux, changements d'horaires trop fréquents sur une même semaine).

SUD a mis particulièrement l'accent sur plusieurs points :

- A certains moments de la journée, les brancardiers ne peuvent pas être en binôme et se trouvent donc en difficulté pour les transports urgents avec matériel ;
- Le problème récurrent d'un matériel défectueux, donc dangereux ;
- SUD a fait un travail CHS-CT sur la qualité des sols, repérant des pentes trop accentuées et des pressions de roulage inadaptées favorisant les troubles musculo-squelettiques ;

SUD a enfin fait remonter le vif mal-être et la souffrance des brancardiers directement liés à cette réorganisation.

**En conclusion, SUD souligne la nécessité de renouer le dialogue en rétablissant un temps d'échange avec une véritable écoute des besoins de chacun, pour une remise à plat cohérente et adaptée de cette réorganisation.**



## Démocratie au Travail ?

La représentation et le droit à la formation syndicale sont deux piliers garants de la démocratie au travail. Cela peut paraître évident, mais c'est un combat quotidien pour les faire respecter, notamment pour que les salariés assistent aux formations : à présent, la Direction refuse aux agents s'inscrivant à une formation tombant sur un jour de congé de récupérer ce dernier, au nom du sacro-saint budget. Il s'agit là d'une régression que nous nous devons de dénon-

## Trémolières : le remède pire que le mal

Depuis plusieurs mois, les agents du service Trémolières sont en souffrance, et sont intervenus en instances pour signifier leur ras-le-bol à la Direction, qui avait promis de prendre en compte leurs revendications.

Résultat des courses ? Auparavant, le service était divisé en deux secteurs de deux infirmières et deux aides-soignantes chacun. A présent, il l'est en trois secteurs de une infirmière et une aide-soignante chacun. Cherchez l'erreur ! De plus, si une AS est malade, elle ne sera pas remplacée, et l'une de ses collègues devra prendre en charge deux secteurs.

En tout cas, SUD n'en restera pas là et portera le problème au CHS-CT pour y pointer ces graves dysfonctionnements.

## REORGANISATION DU BRANCARDAGE: ENFIN DES SOLUTIONS INNOVANTES



## Maîtrisez votre roulement !

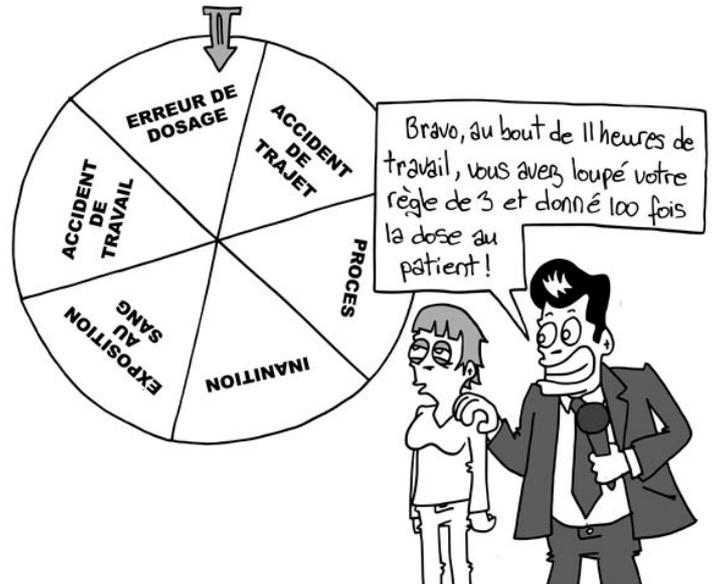
Au vu des remontées que nous avons de certaines pratiques abusives dans les secteurs, il est bon de rappeler quelques principes de base.

- Notre planning doit nous être communiqué quinze jours avant minimum.
- On ne peut nous changer d'horaire ou nous faire revenir sur nos repos. En aucun cas, on ne peut appeler chez nous, sur notre téléphone personnel, pour faire une telle demande.
- nous devons obligatoirement avoir un temps de repos de douze heures minimum entre deux prises de poste.
- Nos CA nous appartiennent ! Alors faisons particulièrement attention aux cadres qui positionnent nos CA sur nos 29 premiers jours de congé : il ne nous resterait plus que nos RTT pour finir l'année. Or, ceux-ci peuvent être beaucoup plus facilement refusés par la Direction.

SUD est et restera particulièrement vigilant sur ces questions, car elles relèvent de la protection de la vie personnelle des agents, sans laquelle il ne peut y avoir de vie professionnelle épanouissante.



## 12 HEURES: LA ROUE DE L'INFORTUNE



### Se défendre avec les Évènements Indésirables

Si la Direction vante officiellement les EI comme des outils pour « faire de la qualité », elle s'empresse pourtant de ne pas s'empresser à en tenir compte, et de tout balayer sous le tapis jusqu'au prochain EI, et ainsi de suite. Parfois, l'encadrement, lui-même en porte-à-faux, exerce directement des pressions inacceptables sur les agents qui en déclarent

Lorsque vous faites un évènement indésirable, pour quelque raison que ce soit, il est donc important d'en faire une copie et de **l'adresser aux représentants du CHS-CT de notre syndicat**, afin qu'ils en soient informés et puissent suivre de près l'affaire.

### Faire reconnaître ses heures sup' : un droit !!!

Il y a actuellement une tendance qui consiste à dire qu'en-deçà d'un certain seuil de temps supplémentaire réalisé sur une journée (1/4 d'heure, 20 minutes suivant les secteurs), ce temps ne pourrait pas être pris en compte et noté en heures sup'. C'est complètement faux. Les transmissions se font en équipe et souvent en dépassements d'horaire : il est donc normal de bien les noter en équipe pour les collecter pour entamer une action collective structurée afin de s'assurer que nos droits soient respectés.

L'argument de certains cadres prétendant qu'il est impossible de saisir des heures sup' dans AGIRH ne tient pas, puisque d'autres cadres y parviennent !

**Seuls, nous sommes vulnérables. Ensemble et solidaires, nous sommes une force**

## Accidents d'Exposition au Sang : un chiffre inacceptable

Le dernier rapport annuel de la médecine du Travail vient de nous livrer un chiffre ahurissant : en moyenne, il y a un Accident d'Exposition au Sang par jour au CHU ! C'est inadmissible, et la responsabilité de la Direction doit être engagée. En effet, elle ne met pas en place les effectifs et l'organisation du travail nécessaire pour mettre les soignants dans les bonnes conditions nécessaires pour faire baisser ces statistiques.

Une autre question se pose : la mise en place des douze heures va-t-elle contribuer à faire baisser ce chiffre ? On peut sérieusement en douter : en quoi poser un culot de sang à la onzième heure serait un geste sûr, moins risqué qu'à la 6<sup>ème</sup> ?

## REMUNERATION AU MERITE: UN SYSTEME DROLEMENT BIEN PENSE



### Rémunération au mérite : un système injuste

La rémunération au mérite, sous la forme d'une part variable du salaire, vient d'être votée pour certains corps et catégories de la Fonction Publique. Ce système, qui peut paraître valorisant, est en fait profondément injuste et générateur d'une ambiance de travail détestable, qui nuit à la sérénité et donc à la qualité du travail fourni.

En effet, on ne débloque pas des fonds nouveaux pour ceux qui sont les « mieux notés ». L'enveloppe de la masse salariale étant fermée, on devra prendre aux autres, les « moins bien notés », pour récompenser les « meilleurs éléments » : rien ne se perd, tout se transforme ! Il s'agit bien d'un système pour nous diviser afin de mieux nous exploiter, que SUD s'engage à combattre avec détermination.

### Contractuels, syndiquez-vous !!!

Il y a une idée fausse qui circule, selon laquelle il serait dangereux de se syndiquer tant que l'on n'est pas titulaire ! En réalité, c'est tout l'inverse, puisque seul un syndicat est en mesure de soutenir les contractuels dans le contexte de précarité dans lequel ils se trouvent.

**Se syndiquer, c'est toujours la meilleure des réponses !**

### Sodexo hé ho !

Il était une fois un CHU où les diététiciennes pouvaient jeter un œil sur les repas du personnel afin de s'assurer de leur qualité et du caractère équilibré du choix proposé. Mais depuis l'arrivée de la Sodexo, comme par hasard, les diététiciennes ne peuvent plus mettre un orteil dans les cuisines du personnel. Bizarre, vous avez dit bizarre ?

### Dehors, les inspecteurs du Travail !

Autre hasard, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2008, les inspecteurs du Travail, pourtant membres de droit du CHS-CT, ne peuvent plus intervenir dans les hôpitaux que dans un cadre ultra-limité. Là où ils pouvaient dresser un PV et procéder à une mise en demeure pour toute infraction au Code du Travail, ils ne peuvent plus intervenir que dans le cadre d'un « danger grave et imminent portant atteinte à l'intégrité physique du personnel ». Il s'agit là d'un recul grave.

Sommes-nous prêts à l'accepter ?



## Touche pas à mon décret

Jusqu'à présent, le décret de compétences infirmier caractérisait la profession par une liste d'actes que seuls les infirmier(e)s avaient le droit de pratiquer. Problème, un(e) IDE, ça coûte cher.

Dans un souci touchant d'épargner les finances publiques, la Haute Autorité de Santé préconise depuis avril 2008 de remplacer cette liste précise par une vague « logique de mission ». L'intérêt ? pouvoir créer de « nouveaux métiers », par exemple des « techniciens de blocs » à la place des IBODE trop onéreux, et réaliser ainsi de substantielles économies.

## Bons débuts pour l'Ordre Infirmier



SUD Santé Sociaux a été informé de la première action de l'ordre infirmier.

Et de quoi s'agit-il ? Rien moins qu' **entendre une collègue libérale dans le domaine disciplinaire** : une plainte a été déposée auprès de l'Ordre Infirmier par une autre collègue à partir d'élé-

ments verbaux qui s'apparentent plutôt à de la diffamation.

On pourrait en sourire mais pour la personne qui subit cette accusation, ce n'est pas sans conséquences.

**Si quelqu'un percevait encore l'intérêt de cet ordre, le voilà rassuré !**

De plus notre collègue mise en cause n'a pas eu accès à son dossier, l'Ordre lui indiquant verbalement qu'elle ne pourrait être informée dans le détail que le jour de son audition !

**Bravo pour les droits de la défense !!!**

D'un point de vue réglementaire. Il est pour le moins étonnant que l'Ordre Infirmier convoque un infirmier en matière de discipline alors que les instances disciplinaires et de recours ne sont pas en place. Par ailleurs **l'Ordre a autorité non pas sur les infirmiers mais sur les infirmiers inscrits au tableau de l'Ordre. Or ce tableau n'existe pas.**

Cette formalité n'étant pas encore respectée, l'Ordre n'est pas en mesure d'agir. Il s'agit donc **d'abus de pouvoir.**

## Quand l'Ordre impopulaire s'allie à la Banque Populaire !!!

On croit rêver : le conseil départemental d'Indre-et-Loire des Masseurs Kinésithérapeutes a signé un partenariat avec une banque : en échange de l'ouverture d'un compte chez elle, la Banque rembourse les frais d'adhésion à l'Ordre ...

Qui osera prétendre après cela que les Ordres ne sont pas autre chose de vulgaires opérations commerciales... et faut-il que l'Ordre soit dans la difficulté pour avoir recours à de tels procédés de racolage !!!



## Des USLD au EHPAD : la grande arnaque

C'est une grande supercherie qu'organise le gouvernement en baissant le nombre de lits dans les USLD. Le seul but est de diminuer le nombre des personnels soignants pour les remplacer par des personnels moins qualifiés qui feront le même travail pour moins cher, bien évidemment ! Il s'agit donc d'une mesure de rentabilité, pas d'une amélioration de la qualité de la prise en charge des patients.

En Ille-et-Vilaine, 1531 lits relèvent des USLD dans 13 hôpitaux : Cancale, St Méen le Grand, Montfort-sur-Meu, Antrain, La Guerche de Bretagne, Vitré, Redon, Fougères, St-Malo, Combourg, Chantepie, et à Rennes, le CHU et Guillaume-Régner. **Plus de 1000 lits d'USLD vont ainsi être requalifiés en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).**

Pour les familles ce sera un coût supplémentaire de 150€ par mois en moyenne. Le coût supplémentaire pour le département serait évalué à 1,5 million d'euros, dans le cadre des conventions tripartites qui régissent ce type d'établissement. Ce surcoût se retrouvera bien sûr dans les impôts locaux !

Ces mesures sont donc inacceptables, et témoignent d'un choix de société insupportable : sacrifier la prise en charge des personnes âgées au nom d'une vulgaire logique d'économies et de profit.

### Tiens tiens...

La Cour des Comptes, dans son Rapport 2007, souligne que les cliniques privées ont dépassé de 168 millions d'euros leur objectif... Pendant ce temps, les établissements publics dépensaient 187 millions de moins que ce qui était prévu... On peut donc en conclure que toutes les économies faites dans le public servent tout simplement à engraisser le privé. Alors, qui est responsable du trou de la Sécu ?



### La FHF alerte sur les dangers de la loi Bachelot

La fédération hospitalière de France (FHF) qui regroupe les directeurs d'hôpitaux publics et leurs présidents de conseil d'administration a lancé une alerte en direction des députés et sénateurs avant le vote de la loi sur la Sécurité sociale.

Manifestement, dans leur grande majorité, ils n'ont pas entendu ou voulu tenir compte des arguments très documentés présentés par la FHF.

Sud Santé Sociaux 35 vous livre les principaux points de ce document, qui est en partie en ligne sur notre site (<http://sudsantesociaux35.org>).

- **81% des français plébiscitent l'hôpital public.**
- **Les dépenses de l'Assurance Maladie consacrées à l'hôpital public sont passées de 42% à 34% en 20 ans.**
- **La FHF dit clairement que le service public est aujourd'hui menacé, principalement par la tarification à l'activité (T2A).**
- **L'emploi hospitalier est menacé : il faudrait supprimer 20 000 emplois pour revenir à un équilibre budgétaire.**
- **Les cliniques commerciales, détenues en majorité par de grands groupes financiers, déstabilisent l'offre de soins.**
- **L'accessibilité géographique aux soins est de plus en plus mise à mal.**

Si même ces éminents personnages se mettent à tenir un discours que ne renierait pas un militant de SUD, c'est bien que l'heure est particulièrement grave, et appelle à la mobilisation contre cette loi destructrice.

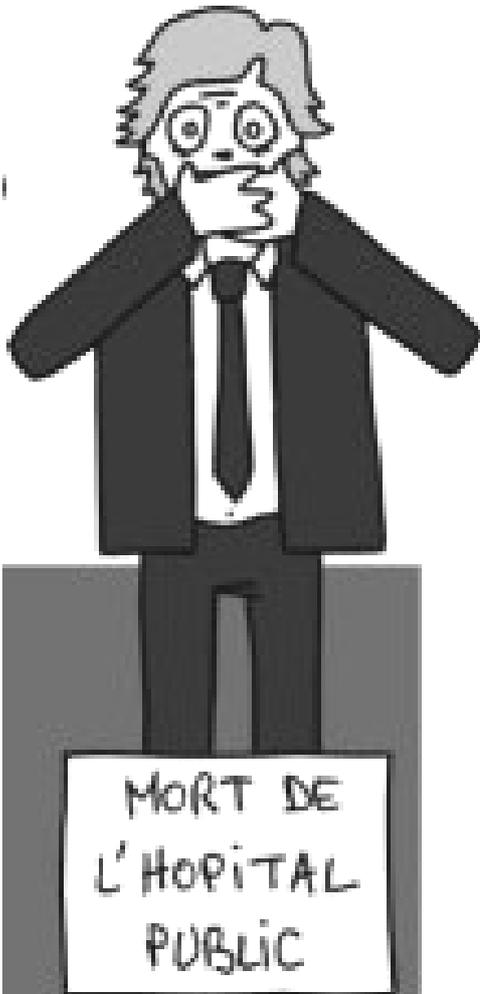
### Vive la Crise !

Évidemment, il est difficile de se réjouir de la crise économique qui frappe aujourd'hui la planète... Pas pour pleurer avec les économistes libéraux sur le sort des pauvres banques qui se sont engraisées des décennies durant sur le dos d'un système qu'ils contribuaient à gangrener, mais bien à cause des « victimes collatérales », tous ces salariés virés ou au chômage technique qui paient l'addition.

Pourtant, la crise n'est pas dénuée d'enseignements positifs, qu'il ne faut pas négliger. Tout d'abord, elle nous montre qu'un système néolibéral que l'on nous présentait comme solide et indépassable n'était en fait qu'une construction humaine prête à s'écrouler, et qu'elle peut donc à tout moment être remplacée par une autre.

Ensuite, on se rend compte que l'on a eu chaud... si l'on avait écouté les défenseurs du libéralisme, on aurait supprimé le système de retraites par répartition et développé les fonds de pension privés qui, on le voit bien maintenant avec le cas américain, jouaient en bourse à la roulette russe avec les cotisations des futurs retraités. Outre-atlantique, les retraites fondent comme neige au soleil. Que vont-ils devenir ?

Alors tirons la leçon de toutes ces erreurs, et continuons à défendre les principes de solidarité qui président à la tradition de protection sociale en France. Et vive la Crise !



## Une nouvelle section SUD à REDON !

Les hospitaliers du CH de Redon ont décidé de créer une section SUD Santé Sociaux avec les orientations et les valeurs du syndicat SUD : défendre le service public de santé qui permet à tous d'être soigné sans discrimination d'argent ni dépassements d'honoraires.

La politique de ce gouvernement détruit les hôpitaux et favorise le secteur marchand de la santé : 420 millions de bénéficiaires pour les actionnaires de la seule Générale de Santé en 2007, sur le dos de la Sécu. L'hôpital de Redon, comme ceux de Carhaix, Quimper, Concarneau, Rennes, Nantes, Brest, etc.... subit de plein fouet cette casse du service public. Les salariés hospitaliers voient leurs conditions de travail et d'embauche se dégrader. La flexibilité, l'absence de remplacements est destructrice de leur vie de famille,

Un citoyen de Redon a le droit d'être soigné comme partout sur le territoire : un vrai service de chirurgie s'impose avec ORL, orthopédie, gynéco, mater, etc.... comme de médecine et de psychiatrie.

Le citoyen de Redon n'est pas un citoyen de deuxième classe. La santé est un bien universel : que l'on soit pauvre ou riche, nous devons tous sur le territoire être égaux dans l'accès aux soins.

**Salariés, usagers, politiques, tous ensemble, défendons un service public de santé, à Redon comme ailleurs, sans franchises ni dépassements d'honoraires**

### Les chiffres qui font réfléchir

- « En vingt ans, **50 000 lits d'hospitalisation (de psychiatrie) ont été fermés** sans qu'aucune structure alternative de prise en charge ait été ouverte. » Il y a par ailleurs « **24% de psychotiques** parmi les 61000 détenus en France (*Le Monde*, 21/11)... Mais ce n'est que pure coïncidence !

- La Caisse d'Assurance Maladie de l'Oregon (USA), refuse de prendre en charge le traitement des cancers pour les patients ayant **moins de 5% de chances de survie**...

- **360 milliards d'euros**... c'est le cadeau fait aux banques par Sarkozy... soit **32 fois le trou de la Sécu**...

**Notre actu professionnelle et sociale au jour le jour se trouve sur**  
**<http://sudsantesociaux35.org>**



## Une nouvelle section SUD au Cercle Paul Bert

Une section syndicale Sud Santé Sociaux vient d'être créée dans la plus grosse association rennaise.

A l'heure où l'Etat annonce qu'il va se désengager un peu plus du financement des associations, l'arrivée d'un syndicat Sud sera un bon outil pour lutter contre les conséquences probables de ce désengagement.

Bienvenue à cette nouvelle section Sud.



*SUD-O-CHU*

2			6		7	3		
		3		4	2	6		
5	6	7			3			
	7			8			2	
6								8
		2		3			6	
			4			1	3	6
		8	2	6			5	
		6	3		5			2

✂

Recevez le journal **BIFI Sud**  
Abonnez-vous, c'est gratuit !  
Nom :  
Prénom :  
Service :  
A retourner à : Syndicat Sud Bâtiment des écoles  
Pontchaillou

Union Syndicale  
**Solidaires**

**Se syndiquer aujourd'hui : un droit ? NON, une NECESSITE !**